AFREWATCH
African Resources Watch
Observatoire Africain des Ressources Naturelles

RAPPORT

de l'atelier de réflexion des parties prenantes organisé à Kolwezi sur l'artisanat minier dans la province du Lualaba

Mai 2020

RAPPORT DE L'ATELIER DE RÉFLEXION DES PARTIES PRENANTES ORGANISÉ À KOLWEZI SUR L'ARTISANAT MINIER DANS LA PROVINCE DU LUALABA

Par

Mr. UMPULA NKUMBA Emmanuel :
Executive director of AFREWATCH

Mr. ILUNGA MUKENA Richard:
Human Rights director

Remerciements

Nos remerciements s'adressent au ministère provincial de mines et tous les autres services des mines au niveau de la province qui ont participé et contribué pour réalisation de cet atelier ; mais aussi pour avoir accordé les audiences à l'équipe d'**AFREWATCH** et **IBGDH** (Initiative Bonne Gouvernance et Droits de l'Homme) ;
Notre gratitude à **Maître Donat Kambola**, directeur de l'IBGDH, pour sa disponibilité et le temps pris pour co modérer l'atelier avec l'équipe de **AFREWATCH** ;

A Amnesty International pour avoir appuyé techniquement et financière cet atelier. Notre reconnaissance à l'équipe qui travaille particulièrement sur la RDC notamment **Mark Dummett** pour son implication dans la tenue de cet atelier ;

Umpula Emmanuel

REMERCIEMENTS

1. INTRODUCTION

Du 17 au 18 mars 2020 à Kolwezi, AFREWATCH a organisé un atelier d'échanges des parties prenantes de l'artisanat minier dans la filière cuivre et cobalt pour analyser les problèmes, défis du secteur et proposer des recommandations à soumettre au 14ème forum de l'OCDE en vue d'harmoniser les points de vue des parties prenantes, qui travaillent sur les cuivre et cobalt en RDC.

C'est la première fois que la société de la RDC dans cette filière que les parties prenantes se retrouvent avant le forum pour échanger et harmoniser leurs positions. Toutefois, le Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (BEST) avec l'appui financier de CORDAID, avait organisé un autre atelier préparatoire du 13ème Forum de l'OCDE pour parler de la question de 3T + or.

C'est une grande avancée dans la participation de la RDC au forum. Elle vient répondre au besoin de manque de préparation et d'organisation de la partie RDC. C'est atelier a réunit les responsables des ministères et services de tutelle, les représentants des entreprises, les responsables des coopératives et artisanaux miniers évoluant dans les différents sites d'exploitation minière artisanale, les organisations de la société civile travaillant sur la question, les représentants des communautés locales des entreprises minières, etc.

Pour faciliter les discussions lors de l'atelier, les participants étaient constitués en trois thématiques suivantes : la problématique de la création et fonctionnement des ZEA, coopératives ainsi que leur viabilité ; la protection des droits de l'enfant et l'amélioration des

conditions de travail des femmes dans les sites miniers artisanaux, et la problématique de résolution des conflits entre les industriels et les exploitants artisanaux et les communautés locales.

L'atelier organisé sur deux jours, voici les activités entreprises selon le programme :

- Première journée : présentation sur l'état des lieux de la réforme de l'artisanat minier au Lualaba dans l'avant midi par les représentants de SAEMAPE et de la Direction Provinciale de la Réforme de l'artisanat minier du Lualaba ; les discussions en trois groupes dans l'après-midi de cette journée selon les trois thématiques réparties ainsi que la présentation des résultats du premier groupe ;
- Deuxième journée : présentation des résultats de deux autres groupes de discussions, l'adoption des recommandations ainsi que la réflexion sur les activités de suivi desdites recommandations.

Il faut signaler que plus ou 39 personnes dont deux femmes sur 35 attendues ont activement participé aux deux journées de réflexion et ont apporté leurs efficaces contributions à l'identification des défis et problèmes du secteur de l'artisanat minier de la province du Lualaba. Ils ont aussi sérieusement contribué à la formulation des recommandations finales pour l'exploitation responsable du cobalt et du cuivre dans les mines artisanales de la province du Lualaba.[1]

Contexte du secteur de l'artisanat et motivation de la tenue de l'atelier

En 2016 Amnesty international et Afrewatch avaient publié le rapport intitulé, voilà pourquoi on meurt : les atteintes aux droits humains aliment le commerce mondial du cobalt en RDC. Ce rapport bien fouillé non seulement il présente des graves violations des droits humains, mais aussi a relancé le débat sur les chaines d'approvisionnement en cobalt.

Plusieurs initiatives au niveau international, national et provincial. Le gouvernement a organisé un grand forum sur la question du travail des enfants dans les mines en date du 30 au 31 Août 2017 . C'est la première fois que le gouvernement a reconnu publiquement l'existence de cette problématique avait pris l'engagement d'y travailler.

Mais peu avant ce forum, les conclusions du rapport étaient présentées à Paris lors du 11ème Forum de l'OCDE. Faisant siennes les recommandations, l'OCDE a depuis lors pris la question du

travail des enfants dans les mines du cobalt et cuivre en RDC. D'ailleurs la troisième édition du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence souligne qu'il est applicable au minerai de cobalt.

C'est dans ce cadre qu'elle a organisée un atelier avec tous les acteurs à Kolwezi mais aussi a publié le rapport sur la Conduite responsable des entreprises, des chaînes d'approvisionnement interconnectées : "un examen complet des défis et des possibilités en matière de devoir de diligence pour l'approvisionnement en cobalt et en cuivre de la République démocratique du Congo.

Il est dit dans le rapport de l'OCDE que la production artisanale du Cuivre et du Cobalt représente entre 20 et 30% de la production annuelle[4] . Malgré cette énorme contribution du secteur minier artisanal, en termes d'emplois directs et indirects et de la production minière, il est indéniable que l'artisanat minier et les creuseurs en RDC sont confrontés à d'innombrables défis notamment : le fonctionnement de coopératives, l'établissement de Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA), la commercialisation des minerais issus de l'exploitation minière artisanale, les conditions de travail qui sont dans leur ensemble inhumaines. [5]

Le gouvernement provincial du Lualaba, au regard de toutes ces préoccupations n'a pas croisé les bars, il a pris aussi l'engagement de reformer le secteur minier artisanal. C'est dans cette logique qu'il investit sur fonds propre $ 32 millions[6] dans la construction en cours du centre de négoces et la viabilisation des Zones d'Exploitation minière artisanale à Kisote.

[1]ToRs of the workshop including the context of the organization of the workshop, programme and invitation of the activity
2https://www.google.fr/search?source=hp&ei=7UCCXquDPYPhkgWh96CoDg&q=kinshasa+2017%3A+workshop+on+the+cobalt&oq=kinshasa+2017%3A+workshop+on+the+cobalt&.gs_lcp=CgZwc3ktYWIQAzIFCCEQoAE6AggAOgUIABCDAToCCCY6BggAEBYQHjoECCEQFToICCEQFhAdEB5QmAVYn8EBYI3SAWgFcAB4AIAB5QaIAaqLAZIBCjMtMjMuOS42LjOYAQCgAQGqAQdnd3Mtd2l6&.sclient=psy-ab&ved=0ahUKEwjrrf6Z8MLoAhWDsKQKHaE7COUQ4dUDCAY&uact=5
[3]November 2019 in Kolwezi;
[4]Responsible corporate conduct, interconnected supply chains: "A comprehensive review of the challenges and opportunities of due diligence for the supply of cobalt and copper to the democratic republic of congo", Paris 2019, p.13
[5]Report of the Arrupe Centre for Research and Training on "Problems, Challenges and Prospects of Artisanal Mining", Lubumbashi 2016
[6]http://www.nresources.cd/reunion-de-locde-au-lualaba-muyej-fait-honneur-a-la-rdc/

“

D’aucun se posent la question de savoir, pourquoi avoir organisé cet atelier alors qu’il y a eu plusieurs activités dans ce sens ? Selon l’agenda de l’OCDE, le 14ème Forum de l’OCDE sur les chaines d’approvisionnement responsable en minerais était prévu à Paris du 5 au 7 avril 2020, il était prévu une session entière sur le cobalt. Très souvent, une bonne opportunité pour les pays de présenter les opportunités et les défis dans leurs secteurs respectifs.

C’est pour harmoniser les points de vue des acteurs de la RDC avant la tenue du Forum que cet atelier a été organisé à Kolwezi du 17 au 18 mars 2018.

Quoi que le 14ème Forum ait été annulé suite à la pandémie de Coronavirus (Covid-19), les recommandations très pratiques formulées par les participants restent très utiles à être partagées avec les décideurs au niveau de la province du Lualaba et de Kinshasa.

Ce document n’est pas un rapport de recherche, mais le résultat des échanges entre acteurs évoluant dans le secteur minier dans le Lualaba. Il se veut court et pratique en vue de permettre aux autorités de l’avoir comme un Vadémécum. Il présente un bref état de lieu pour chaque question traitée et formule les recommandations à la fois au ministère national des mines et à la province du Lualaba.

2. PROBLÉMATIQUE DE CRÉATION, DE FONCTIONNEMENT DES ZEA ET DES COOPÉRATIVES DANS L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE

SECTEUR

2.1. Problèmes et défis du secteur

☑ L'inapplication de la loi sur l'artisanat minier ;

☑ Le Lualaba selon SAEMAPE a 200 coopératives dont 15 seulement sont opérationnelles ;

☑ Le secteur minier artisanal emploi actuellement plus de 150 milles creuseurs actuellement loin devant toutes les sociétés minières industrielles réunies (et ce, sans compter leurs dépendants);

☑ L'absence de comptoirs viables, de laboratoire témoins, de concentrateur (laverie, traitement à façon " TAF", balances et appareils de mesure appropriés (ex. les détecteurs des métaux, Metorex, multimètre...) afin de vendre à la valeur ajoutée;

☑ Absence de ZEA (mines et carrières) et l'exploitation artisanale se fait de fait sur les permis de recherche (PR) ou permis d'exploitation (PE) privés ;

☑ Les coopératives manquent les moyens financiers et recourent aux sponsors privés qui sponsorisent la découverture et par ce fait gardent le monopole d'achat des produits avec toutes les conséquences sur le prix, la teneur et le poids ;

☑ Les difficultés pour les coopératives d'avoir accès aux finances et aux crédits bancaires ;

☑ Les Zones d'Exploitation Artisanale (Z.E.A) octroyées sont, soit éloignées, soit, inaccessibles par rapport à la profondeur. Cette situation a comme conséquence : l'occupation illégale des concessions privées, des conflits récurrents, de déguerpissement forcé avec mort d'hommes ;

☑Le gouvernement ne met pas de moyens pour la viabilisation des sites. Par conséquent, il recourt au partenariat avec les entreprises qui conservent le monopole de prix des produits ;

☑ Le financement des travaux de viabilisation des sites miniers attribués aux artisanaux par des privés (entreprises minières) qui confisquent le monopole d'achat des produits et réglementation des prix ;

☑ L'attribution des sites stériles aux artisanaux ;

☑ L'octroi par certaines autorités politiques des autorisations d'ouverture et de fonctionnement des comptoirs d'achat en dehors des sites artisanaux officiels et près des quartiers résidentiels, ce qui encourage le travail des enfants et les impacts communautaires ;

☑ Le retard dans la mise en œuvre de la reforme du secteur minier artisanal dans le Lualaba ;

☑ Les coopératives ne sont pas constituées par les creuseurs, mais très souvent par les personnes fortes politiquement, financièrement ou militairement;

☑ La gestion des coopératives ne respecte aucune règle de gestion (bref c'est un bien personnel), ce qui viole l'acte Uniforme de l'OHADA sur les sociétés coopératives ;

2.2. Recommandations

☑ L'Etat congolais doit respecter et faire respecter les textes légaux en matière de l'artisanat en RDC ;

☑ L'Etat congolais doit disponibiliser les zones d'exploitation artisanale (ZEA) en respectant les règles et procédures légales de création des ZEA et des coopératives ;

☑ L'Etat doit faciliter les crédits bancaires et les financements des coopératives en d'appuyer les activités de viabilisation des sites miniers ;

☑ Les coopératives doivent mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle de leurs activités et du fonctionnement des ZEA par l'audit interne et externe. Elles doivent publier leurs états-financiers ;

☑ Les coopératives doivent créer des mutuelles d'assistance sociale en faveur des artisanaux membres ;

☑ La province du Lualaba doit interdire toute présence des comptoirs d'achat dans toutes les Zones d'exploitation Artisanale et les contrats qui accordent le monopole à un acheteur ;

☑ La province doit annuler toutes les autorisations d'achat des minerais accordés aux comptoirs achetant les minerais dans les sites dans et autour de Kolwezi ;

☑ La province doit exiger que tous les acheteurs viennent s'installer dans le centre de négoce à Musompo ;

☑ La province doit également exiger que dans les ZEA seules les coopératives doivent y opérer avec l'accompagnement de services de l'Etat comme SAEMAPE ;

☑ La province doit interdire que les minerais soient transportés par motos et au nom des individus vers le centre de négoce ;

☑ Elle doit aussi exiger que les minerais soient transportés vers le centre de négoce par véhicules agrées et au nom d'une coopérative (il n'y a que la coopérative qui peut vendre au centre de négoce) ;

☑ Elle doit finaliser la construction du centre de négoce de Musompo au plus vite et y installer au moins trois laboratoires indépendants et un organisme qui fixe les prix ;

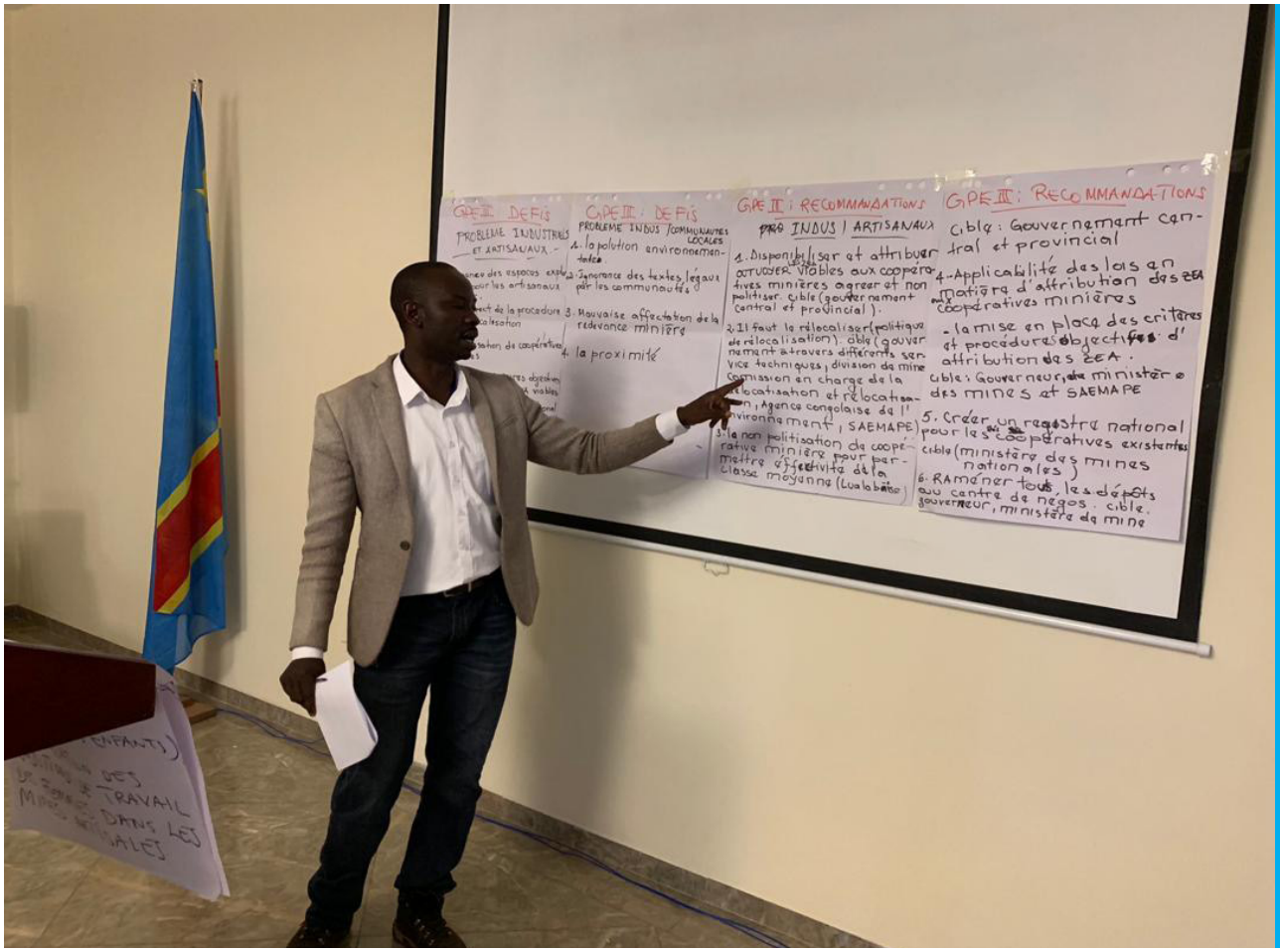

☑ Elle doit éviter que le centre de négoce soit alimenté par des minerais volés dans les concessions privées. Pour cela, la viabilisation de ZEAs est une question d'extrême urgence ;

☑ Elle doit élaborer et présenter un plan de viabilisation des ZEA en y indiquant les périodes et le budget pour chaque période. La province devra indiquer sa part de contribution de manière claire et les contributions des autres partenaires y compris de coopératives elles-mêmes ;

☑ Elle doit se rassurer que les ZEA ne soient attribuées aux individus ayant une forte influence de quelque nature qu'il soit mais plutôt à des coopératives constituées selon la loi ;

3. LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES DANS LES MINES ARTISANALES

3.1. Problèmes et défis :

Après des longs échanges sur le sujet, le groupe a identifié et présenté les problèmes et défis suivants :

- Le niveau accru de la pauvreté des populations actives dans la zone d'exploitation ;
- La dépendance de l'économie de la zone minière au seul secteur minier avec comme conséquence l'absence d'une économie diversifiée ;
- Le niveau élevé de chômage dans la zone d'exploitation et le manque de politique d'emploi ;
- Le non accompagnement social des femmes par l'Etat et l'absence du véritable leader ship féminin dans la zone capable de régler la question de la participation de la femme ;
- L'absence de centres récréatifs et d'occupation éducationnels dans la zone pour les enfants ;
- Le faible taux de scolarité à cause de la pauvreté dans la zone ;
- La proximité entre les sites miniers et les habitations, ce qui encourage la présence et le travail des enfants dans les mines ;
- L'absence d'opportunités pour les femmes d'avoir accès aux ZEA et aux coopératives ;
- L'absence de priorité dans la lutte contre la pauvreté par la diversification de l'économie et la création des emplois;
- Les entreprises ne disposent pas de mécanismes efficaces de sécurisation de leurs sites miniers.

3.2. Recommandations :

➢ La province doit réduire le niveau de pauvreté dans les zones d'exploitation artisanale ;

➢ La province doit fermer tous les comptoirs d'achat se trouvant autour de citées habitables et de laisser Musompo comme unique point de vente et d'achat des minerais ;

➢ Elle doit interdire que les minerais soient transportés par motos et au nom des individus vers le centre de négoce ;

➢ Elle doit investir dans la création des ZEA, une façon de prendre en compte les besoins des communautés locales ;

➢ L'Etat doit créer des centres d'accueil et récréatifs pour les enfants retirés des sites miniers ;

➢ Que le gouvernement provincial (Mines et Affaire sociale et Genre) accompagne les femmes dans l'engagement à la bonne gouvernance (prise de position et l'expression des préoccupations des femmes)

➢ Que l'Etat congolais diversifie l'économie dans la zone en vue de donner la chance à toute la population de participer à la production locale et à la lutte contre la pauvreté ;

➢ Mettre en place une législation positive en faveur des femmes dans la création des coopératives et leur affectation dans des ZEA viables ;

➢ Sanctionner tous les sites qui acceptent la présence ou le travail des enfants par le retrait des titres de fonctionnement ;

➢ L'Etat doit prioriser la résolution durable de la présence et le travail des enfants dans les sites miniers en vue de contourner un éventuel embargo sur les minerais de la RDC ;

➢ A partir des revenus des mines, l'Etat doit diversifier l'économie càd investir dans d'autres domaines comme l'agriculture, l'élevage, le tourisme,...

➢ L'Etat doit réduire sensiblement le niveau de pauvreté par la redistribution des revenus ;

➢ L'Etat doit investir durablement dans le secteur de l'éducation en faveur des enfants ;

➢ L'Etat doit mettre en place une politique de distribution positive des revenus en faveur des femmes, faciliter l'accès aux titres et aux sites par la création des ZEA, l'attribution des titres de fonctionnement des coopératives aux femmes ;

➢ L'Etat et les ONG doivent renforcer les capacités des coopératives par rapport à leur création, fonctionnement, et aussi sur la notion de redevabilité.

4. GESTION DES CONFLITS ENTRE LES INDUSTRIELS ET LES ARTISANAUX ET LES COMMUNAUTÉS

4.1. Problèmes et défis

➢ L'absence des espaces exploitables pour les artisanaux miniers en pleine crise d'emploi ;

➢ La pollution de l'environnement par des substances chimiques rejetées par les entreprises minières ;

➢ Le non respect de la réglementation minière en matière d'octroi des autorisations de fonctionnement des coopératives et de procédures de délocalisation des communautés négativement impactées par les activités minières des industriels ;

➢ L'absence d'un registre national pour les sociétés coopératives en RDC ;

➢ La politisation du secteur de l'artisanat par le fait que certains responsables politiques s'attribuent des sites d'exploitation viables laissant aux autres celles non viables c'est-à-dire soit sont très loin des sites de vente, soit demandent énormément des fonds pour les travaux de découverture ou encore sont sur des zones inaccessibles ou inexploitables avec les moyens de bord des artisanaux ;

➢ L'absence des mesures objectives d'attribution des ZEA et des titres de création et de fonctionnement des coopératives ;

➢ L'autorisation de création et de fonctionnement des dépôts miniers sans source d'approvisionnement en produits miniers ;

➢ L'absence d'application des dispositions légales en matière de protection de l'environnement ;

➢ La mauvaise affectation de la redevance minière qui ne prend pas en compte les besoins primordiaux des communautés ;

➢ La proximité entre les sites miniers industriels et les quartiers résidentiels et l'octroi des autorisations pour l'installation des comptoirs d'achat dans ces quartiers;

➢ L'ignorance des textes légaux par les communautés dont les exploitants artisanaux ;

➢ Les tracasseries multiformes et pléthoriques (présence des hommes en uniforme, services techniques et sécuritaires, présences exagérées des expatriés avec beaucoup des commissionnaires très mal intentionnés) ; d'où violations graves des droits humains, incivisme et délinquance notoire (tricherie et fraude massive).

4.2. Recommandations et cibles

- L'Etat congolais doit respecter et faire respecter les textes légaux en matière de l'artisanat en RDC ;
- Le ministère national des mines avec l'appui de la province du Lualaba doit disponibiliser les zones d'exploitation artisanale (ZEA) en respectant les règles et procédures légales de création des ZEA et des coopératives ;
- Le ministère national des mines et à la province du Lualaba doivent dépolitiser le secteur de l'artisanat en donnant la chance à toutes les coopératives de disposer des sites viables d'exploitation minière artisanale ;
- L'Etat doit faciliter les crédits bancaires et les financements des coopératives en d'appuyer les activités de viabilisation des sites miniers ;
- Les Coopératives doivent mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle de leurs activités et du fonctionnement des ZEA par l'audit interne et externe. Elles doivent publier leurs états-financiers ;
- Les coopératives doivent créer des mutuelles d'assistance sociale en faveur des artisanaux membres ;
- La province du Lualaba doit interdire toute présence des comptoirs d'achat dans toutes les Zones d'exploitation Artisanale et les contrats qui accordent le monopole à un acheteur ;
- La province doit annuler toutes les autorisations d'achat des minerais accordés aux comptoirs achetant les minerais dans les sites et autour de Kolwezi ;
- La province doit exiger que tous les acheteurs s'installent uniquement dans le centre de négoce à Musompo ;
- La province doit également exiger que dans les ZEA seules les coopératives doivent y opérer avec l'accompagnement de services de l'Etat comme SAEMAPE ;
- La province doit interdire que les minerais soient transportés par motos et au nom des individus vers le centre de négoce ;
- Elle doit aussi exiger que les minerais soient transportés vers le centre de négoce par véhicules agrées et au nom d'une coopérative (il n'y a que la coopérative qui peut vendre au centre de négoce) ;
- Elle doit finaliser la construction du centre de négoce de Musompo au plus vite et y installer au moins trois laboratoires indépendants et un organisme qui fixe les prix ;
- Elle doit éviter que le centre de négoce soit alimenté par des minerais volés dans les concessions privées. Pour cela, la viabilisation de ZEAs est

une question d'extrême urgence ;

- Elle doit élaborer et présenter un plan de viabilisation des ZEA en y indiquant les périodes et le budget pour chaque période. La province devra indiquer sa part de contribution de manière claire et les contributions des autres partenaires y compris de coopératives elles-mêmes ;
- L'Etat doit exiger une étude de faisabilité qui est traduit en plan bancable que chaque coopérative doit exhiber pour contracter un prêt de fonctionnement de la coopérative ;
- Elle doit se rassurer que les ZEA ne soient attribuées aux individus ayant une forte influence de quelque nature qu'il soit mais plutôt à des coopératives constituées selon la loi ;
- Le ministère national des mines doit réduire les coûts pour l'agrément des coopératives et rendre la procédure simple et rapide pour les creuseurs de créer leurs propres coopératives ;
- Le gouvernement national doit créer une division provinciale du Cadastre minier pour la maitrise de la cartographie des sites miniers ;
- L'Etat doit vulgariser les dispositions des lois sectorielles sur les mines (le Code et Règlement minier) à l'intention des acteurs artisanaux miniers ;
- La province du Lualaba doit réduire sa dépendance à l'activité minière en diversifiant son économie dans les secteurs tels que l'agriculture, le transport, les nouvelles technologies de la communication et de l'information ;
- L'Etat doit faciliter la mise en œuvre des mesures sur la Responsabilité Sociétale des Entreprise (RSE) prévues dans le code minier révisé notamment le fonds pour le développement communautaire, la redevance minière et le cahier des charges.

5. CONCLUSION

Les participants ont estimé que très souvent après un atelier, les recommandations sont oubliées. C'est ainsi qu'ils ont recommandé à AFREWATCH de faire la différence en organisant les échanges élargis aux autorités politiques sur base de ces recommandations.

Sur base de ce souhait des participants, AFREWATCH a pris l'engagement de continuer les échanges sur le sujet et d'accompagner les autorités pour la réussite des reformes de l'artisanat minier dans le Lualaba en organisant trois ateliers de présentation de ces recommandations.

A LA DECOUVERT
DU LUALABA

CENTRE DE NEGOCE
DE FUCOMPO
A LA DECOUVERTE
DU LUALABA

ANNEXE:
LISTE DE PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ECHANGES SUR L'ETAT DES LIEUX DE LA REFORME DE L'ARTISANAT MINIER AU LUALABA

(du 17 au 18 mars 2020 : Hôtel Moon Palace)

Première groupe : les services étatiques

1. Abraham KAYINDU MUMBA : S/D EPST/Kolwezi I (Sous-Division de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique)
2. Ines MATSHIK : SAEMAPE (Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle)
3. Patrico KATALA : SAEMAPE
4. Isaac LEA MPUTA : SAEMAPE
5. John TSHAL : Ministère des Mines
6. Gauthier KAPEND DITEND : Division Provinciale du Plan/Lulaba
7. Roméo Olivier TAMBWE : Direction de la Fonction Publique Provinciale du Lualaba

Deuxième groupe : les entreprises

8. Glory ILUNGA K. MULIMBA : Métalkol

Deuxième groupe : les entreprises

9. Josué KASHAL : CAJJ (Centre d'Aide Juridico-Judiciaire)
10. Aimé BANZA MWAPE : ADDH (Association pour la Défense des Droits de l'Homme)
11. Adellards KAYEMBE MAYEBA : LINAPEDHO (Ligue nationale paysanne des droits de l'homme)
12. Belange TSHILANDA KALUNGA : ADDL (Association pour le Développement Durable de Luilu)
13. Patrick BOMBI KALUKALANGA : ADDL
14. Vital KAMUNGU : Bon Pasteur
15. Donat KAMBOLA LENGE : IBGDH (Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains)
16. Richard ILUNGA MUKENA : AFREWATCH (African Resources Watch)
17. Emmanuel UMPULA NKUMBA : AFREWATCH
18. Etienne NSENGA K. : Nouvelle Société Civile du Lualaba
19. Emmanuel NUMBI MBAYA : Cadre de Concertation de la Société Civile du Lualaba
20. Mike LAMEKY : Nouvelle Société Civile du Lualaba
21. Daudet KITWA : COGEP (Coalition pour la Gouvernance des Entreprises Publiques du secteur extractif)
22. Clément KABEMBO KISIMBA : ADM (Association pour le Développement de Musonoie)
23. Daniel MAHONE : ADM

Quatrième groupe : les coopératives

24. YAV ZAMA : COOPEMIAK
25. Daniel MANDE : COMIKU
26. KUNDA JOTHAM : COMIKU
27. Michael BIZIMUNGU LUNGUNDU : COMAKAT
28. JC TSHIWEWE : SOCOOPEMIAK (Société Coopérative des Exploitants Miniers Artisanaux du Katanga)
29. Eric ZENG : CMKK-CAMAC
30. Victor BAMBE : CMDS (Coopérative Minière pour le Développement Sociale)
31. Lucien BANZA LAMINE : CMDS
32. Jacques TSHISOLA : COMIA-SOOPS
33. MAFO TSHIHINGA : FECOMIKOL (Fédération des Coopératives Minières de Kolwezi)
34. Martin MUNGULU MAULISHO : DYCOMAC
35. Victor BAMBA : CMDS

Cinquième groupe : les creuseurs

36. Christian KAYIMBO-KASELA

Sixième groupe : Journaliste et chercheurs

37. Mica NTENGA : Journaliste indépendant et associé à la Radio Télévision Wangu
38. Oscar KALAMBAY : Journaliste de la chaine Mikuba
39. Teddy DIZAMBA : Journaliste et chercheur

ATELIER D'ECHANGES DES PARTIES PRENANTES SUR L'ETAT DES LIEUX
DU L'ARTISANAT MINIER DANS LA PROVINCE DU LUALABA ET
RECOMMANDATIONS A L'OCDE
Kolwezi, du 17 au 18 mars 2020, Hôtel Moon Palace

ATELIER D'ECHANGES DES PARTIES PRENANTES SUR L'ETAT DES LIEUX
DU L'ARTISANAT MINIER DANS LA PROVINCE DU LUALABA ET
RECOMMANDATIONS A L'OCDE
Kolwezi, du 17 au 18 mars 2020, Hôtel Moon Palace

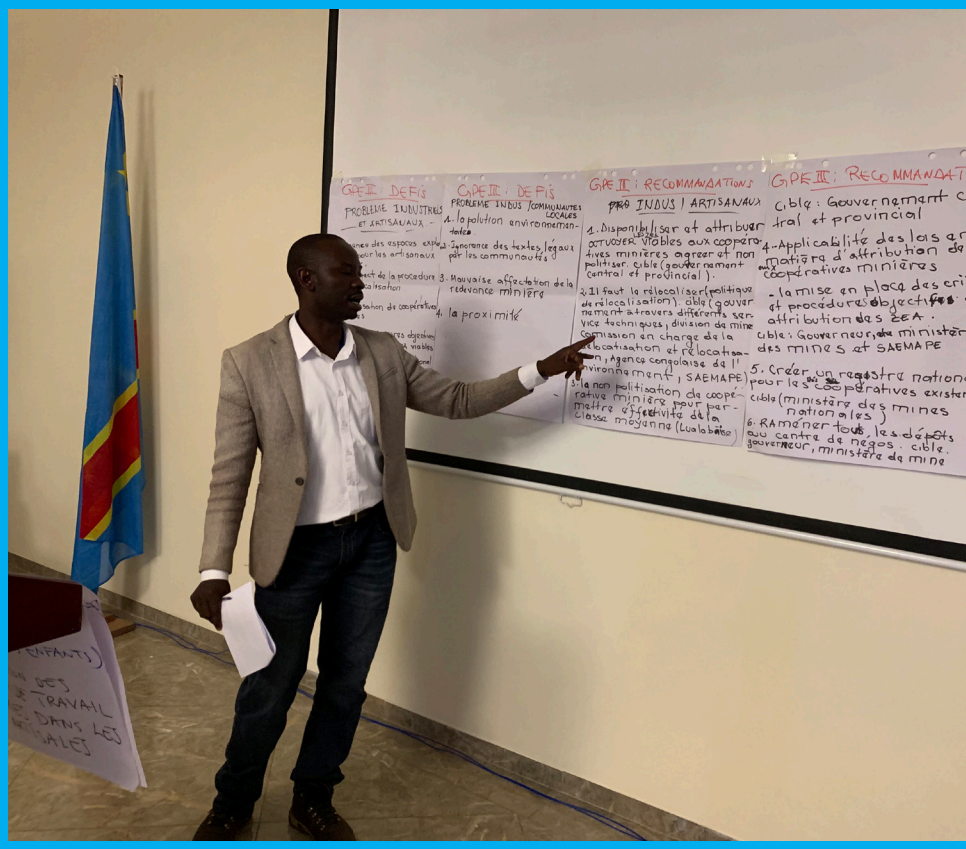
GPE II : DEFIS
PROBLEME INDUSTRIES ET ARTISANAUX
GPE II : DEFIS
PROBLEME INDUS / COMMUNAUTES LOCALES
1. la polution environnementale
2. Ignorance des textes légaux par les communautés
3. Mauvaise affectation de la redevance minière
4. la proximité
GPE II : RECOMMANDATIONS
PRO INDUS / ARTISANAUX
1. Disponibiliser et attribuer des coopératives viables aux coopératives minières agreer et non politiser. cible (gouvernement central et provincial).
2. Il faut la relocaliser (politique de relocalisation). cible (gouvernement à travers différents service techniques, division de mine commission en charge de la relocalisation et relocalisation, agence congolaise de l'environnement, SAEMAPE)
3. la non politisation de coopérative minière pour permettre l'effectivité de la classe moyenne (Lualaba)
GPE III : RECOMMANDAT
Cible : Gouvernement central et provincial
4. Applicabilité des lois en matière d'attribution des coopératives minières
- la mise en place des critères et procédures objectives d'attribution des ZEA.
cible : Gouverneur, ministère des mines et SAEMAPE
5. Créer un registre national pour les coopératives existantes
cible (ministère des mines nationales)
6. Ramener tous les dépots au centre de negos. cible. gouverneur, ministère de mine

AFREWATCH

African Resources Watch

Observatoire Africain des Ressources Naturelles

CONTACTS

+243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

info@afrewatch.org

Lubumbashi : 792, avenue Lufira, Quartier Makutano, , Province du Haut-Katanga, RDC, Kinshasa : 11 Baraka, Barumbu

www.afrewatch.org